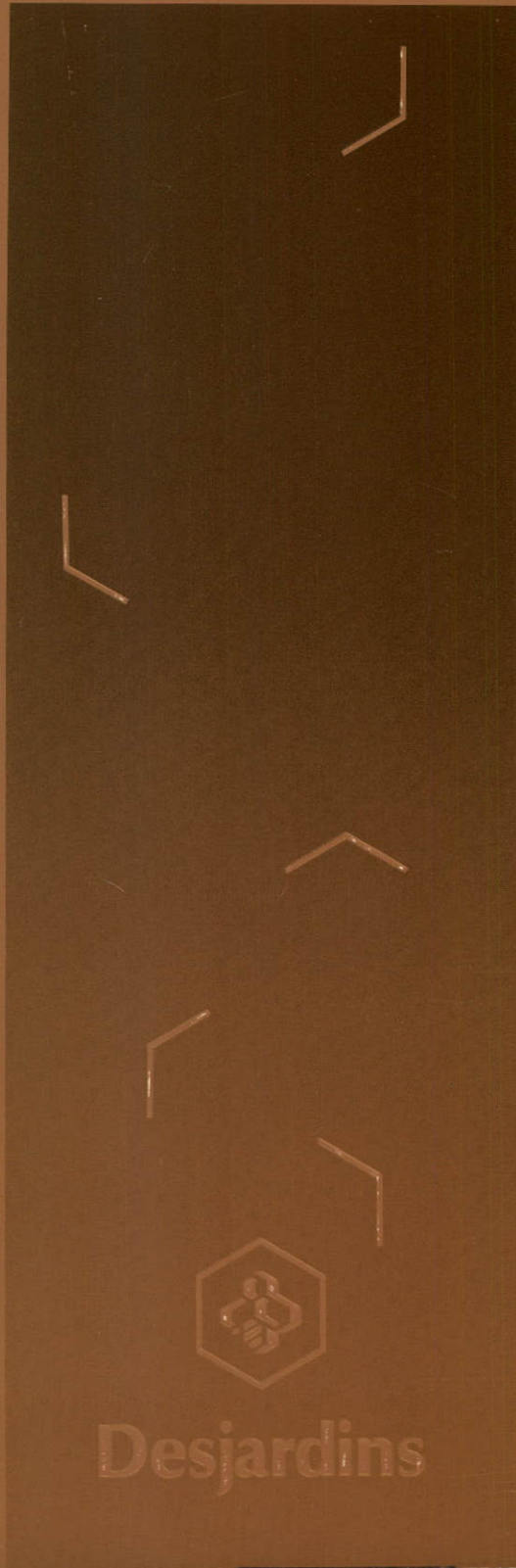


C



La Caisse centrale
Desjardins du Québec



Desjardins

Il y a 85 ans, soit exactement le 23 janvier 1901, Alphonse Desjardins lançait les activités financières de la première coopérative d'épargne et de crédit d'Amérique du Nord. Au fil des années, le Mouvement Desjardins est devenu un réseau d'institutions offrant un éventail complet de services financiers.

Déjà, en 1918, le Commandeur Desjardins se préoccupait de l'absence de relations entre les Caisses. La formule de la fédération et de la Caisse centrale est née de ce besoin qu'il éprouvait d'unifier les forces de son réseau naissant.

Cette unification s'est déroulée tout en laissant aux organismes locaux l'autonomie qui est l'un des traits dominants du Mouvement Desjardins.

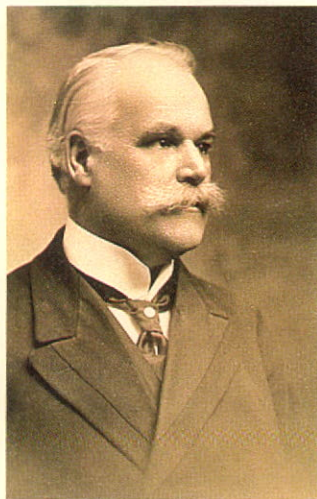
Homme clairvoyant, Alphonse Desjardins serait certainement fier, aujourd'hui, de constater la tournure donnée à son idée de Caisse centrale par l'évolution de la mission économique du Mouvement Desjardins.

La mise en commun de ressources et la participation, à titre de membre à part entière, à un marché financier complexe et dynamique représentent des étapes normales dans la progression de notre Mouvement coopératif.

Alphonse Desjardins serait parfaitement d'accord avec cette réalité.



La maison d'Alphonse Desjardins a abrité la première caisse.



Alphonse Desjardins (1854-1920)

Sommaire

- 1 Un peu d'histoire
- 2 Message aux membres
- 4 Revue des activités
- 6 Trésorerie et placements
- 8 Financement corporatif
- 10 Les services du réseau
- 12 Administration
- 14 Points saillants
- 15 Revue financière
- 18 États financiers
- 26 Conseil d'administration
- 27 Groupe Desjardins
- 28 Direction et renseignements additionnels



L'exercice 1985 marque la cinquième année d'exploitation de la Caisse centrale. Les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre témoignent de la réussite exceptionnelle de cette institution du Mouvement Desjardins. Avec des actifs de plus de 2 246 millions \$, un capital de 409 millions \$ et des réserves cumulées de plus de 6 millions \$, la Caisse centrale s'est taillé une place prépondérante parmi les institutions financières d'avant-garde au Canada.

L'atteinte de nos objectifs

Au terme de cette cinquième année d'existence, il nous apparaît intéressant de revoir les objectifs que nous nous étions fixés à l'origine.

Nous avons notamment comme premier objectif de représenter le Mouvement Desjardins au sein du système canadien de compensation et de paiement, en garantissant et en assumant le paiement des effets tirés sur toutes les Caisses du réseau Desjardins. C'est en février 1982 que la Caisse centrale est devenue membre adhérent de l'Association canadienne des paiements; depuis septembre 1983, elle garantit et assume le règlement quotidien de la compensation des effets qui transitent par les Caisses Desjardins, directement à la Banque du Canada. Elle assume en outre, pour le compte du Mouvement Desjardins et en participation avec un groupe restreint de banques, la responsabilité de la gestion des comptes du Receveur général du Canada.

Notre deuxième objectif consistait à assurer la sécurité financière du Mouvement Desjardins en gérant un fonds de réserves liquides suffisantes. Les dispositions nécessaires ont été prises dès la première année d'exploitation et, au 31 décembre 1985, la Caisse centrale gérait un portefeuille de liquidités de plus de 1 254 millions \$, composé essentiellement de réserves primaires, dont son encaisse et ses dépôts auprès de la Banque du Canada, ainsi que de réserves secondaires sous forme de titres liquides du marché monétaire canadien de haute qualité.

Traditionnellement, la principale source de dépôts du Mouvement Desjardins a été l'épargne des particuliers, marché dont le Mouvement contrôle plus de 38 %. Cependant, la taille de Desjardins est devenue si importante qu'il s'est avéré nécessaire de diversifier ses sources de fonds en recueillant des dépôts institutionnels à l'échelle nationale et internationale. Nous souhaitons également diversifier notre assiette d'actifs et de revenus en consentant des prêts aux grandes sociétés, aux gouvernements et aux sociétés d'État partout au Canada. Le passif-dépôt de la Caisse centrale au 31 décembre s'élevait à 1 807 millions \$, dont 363 millions \$ provenaient des gouvernements et plus de 1 185 millions \$ des institutions financières et des grandes sociétés. C'est au cours de l'année 1985 que la Caisse centrale a débuté ses activités de trésorerie sur la scène internationale, en lançant des émissions de dépôts en Europe et au Japon pour un montant total de 100 millions \$. Ses prêts consentis directement aux gouvernements, aux institutions financières et aux grandes sociétés totalisaient 967 millions \$ à la fin de l'exercice. La Caisse centrale participait avec les Caisses Desjardins, à un grand nombre de prêts dans le secteur public.

Un autre objectif important de la Caisse centrale consistait à étendre la gamme et à améliorer la commercialisation des services financiers et bancaires du Mouvement Desjardins. L'ampleur du réseau Desjardins permet aux gouvernements, institutions et grandes sociétés de rejoindre directement les habitants des localités réparties dans tout le territoire du Québec. Il y a au Québec plus de 550 municipalités où la Caisse Desjardins est la seule institution financière à offrir des services bancaires. Des services spécialisés de gestion de trésorerie ont été mis en place et offerts aux membres et aux clients. Les systèmes informatisés de perception de comptes et les services de dépôts directs occupent déjà une part importante du marché pour ces services bancaires spécialisés.

Enfin, la création de la Caisse centrale nous a permis de participer à la souscription et à la distribution des titres des gouvernements et d'autres organismes.

Les défis à relever

La Caisse centrale a permis la réalisation de vieux projets. Nous avons franchi les étapes importantes permettant d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés. Cependant, les défis à relever sont multiples. En raison de son intervention de plus en plus massive sur les marchés nationaux et internationaux, la Caisse centrale est influencée non seulement par l'évolution du contexte économique du Québec et du Canada, mais également de l'étranger. En effet, nos membres, nos partenaires financiers et nos clients exercent leurs activités sur tous ces marchés; nous devons donc suivre de très près les tendances à la déréglementation de certains secteurs financiers et industriels et en évaluer l'impact, tant sur nos clients que sur nos activités. Nous devons également suivre avec beaucoup d'attention l'application progressive et prudente, nous l'espérons, de l'établissement du libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Le nombre et la diversité des institutions concurrentes sur les marchés financiers canadiens se sont considérablement accrus au cours des dernières années. Une importance toute particulière doit être accordée à l'analyse des besoins des clients et à la qualité des services offerts, puisque leurs exigences ne cessent de s'accroître. Dans un contexte marqué par une vive concurrence, la restructuration du secteur des services financiers au Canada et les modifications de la législation et de la réglementation produiront un impact considérable sur nos activités et réclameront une très grande capacité d'adaptation aux changements, de même qu'une planification stratégique rigoureuse.

J'ai l'an dernier souligné que l'intégration de la Caisse centrale au Mouvement Desjardins représentait sans doute l'aspect le plus important et le plus dynamique de son action. Cette intégration constitue également un de ses plus grands défis. Les Caisses Desjardins ont connu une croissance soutenue au cours des dernières années, tant sur leurs marchés traditionnels que dans les nouveaux secteurs qu'elles ont développés, à savoir celui des petites et moyennes entreprises et celui des organismes publics aux niveaux

provincial et municipal. Elles exigent de la Caisse centrale le développement et la mise en place rapide de nouveaux produits et services de grande qualité, afin de leur permettre de rivaliser efficacement avec la concurrence. De plus, d'autres institutions du Mouvement offrent également des services financiers complémentaires à ceux offerts par les Caisses Desjardins et la Caisse centrale. Dans le cadre de la restructuration des services financiers et en tenant compte de la concurrence de plus en plus âpre que se livrent les institutions financières et parafinancières, la Caisse centrale se propose de jouer un rôle de catalyseur de plus en plus important.

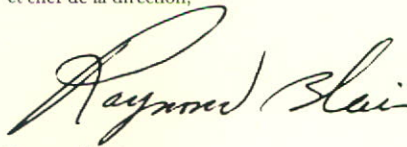
Nos priorités

Enfin, la Caisse centrale doit faire siennes les priorités qui sont à l'heure actuelle celles de toutes les institutions financières: qualité de l'actif, formation et productivité de la main-d'oeuvre, encadrement des frais autres que d'intérêts et service à la clientèle et aux membres.

La réalisation des objectifs financiers est le baromètre du succès d'une entreprise. Mais cette réussite doit aussi se mesurer en fonction de la satisfaction apportée aux membres du personnel dans leur travail. La réussite exceptionnelle de la Caisse centrale est avant tout le fruit de la compétence, de l'ingéniosité et de l'ardeur de ses collaborateurs.

En terminant, je tiens à souligner le dévouement des membres du Conseil d'administration de la Caisse centrale et la collaboration indéfectible des fédérations et institutions du Mouvement Desjardins. C'est aussi grâce à leur ouverture d'esprit et à leur clairvoyance que le coopératisme québécois a pu accéder à la haute finance canadienne et internationale.

Le président du conseil
et chef de la direction,



Raymond Blais, c.a.



La Caisse centrale a poursuivi en 1985 la croissance et la diversification de ses activités. À la clôture de l'exercice, nos actifs laissaient apparaître une croissance de plus de 26,6 % et s'établissaient à 2,2 milliards \$. Le poste des valeurs mobilières augmentait pour sa part de 30,9 % pour passer à 1,1 milliard \$, tandis que celui des prêts, à 967 millions \$, augmentait de 12,7 %. La composition de chacun de ces deux grands éléments d'actif fait l'objet d'une analyse détaillée dans la revue financière qui suit.

Nos efforts de diversification se sont poursuivis et se répercutent essentiellement sur la composition de nos sources de revenus et de dépôts. Bien que les prêts représentent la source principale de revenus de la Caisse centrale, les autres revenus ont inscrit une hausse de plus de 57 %. À mesure que le marché des prêts classiques évolue, l'importance des services productifs de commissions et d'autres revenus va en grandissant. Au cours de l'exercice, la Caisse centrale a mis un accent particulier sur l'accroissement des revenus provenant d'activités sans lien direct avec son actif.

Contexte économique

Le contexte économique canadien a été marqué, en 1985, par une hausse du produit national brut réel de plus de 4 %, contre 5 % en 1984. Les taux d'intérêt ont baissé de façon significative en 1985, atteignant le niveau le plus faible des cinq dernières années. Le taux préférentiel, par exemple, ressortait à 10 % au 31 décembre. Il n'avait pas atteint ce niveau depuis août 1978.

De plus, les écarts constatés entre les taux d'intérêt à court, à moyen et à long terme se sont amenuisés, ce qui a incité les investisseurs à envisager favorablement les occasions à long terme; il en a résulté une augmentation sensible de l'offre et de la demande de fonds à taux fixes pour des durées de 5 à 10 ans.

Pour la première fois depuis des décennies, malgré un contexte économique par ailleurs encourageant, c'est le secteur des institutions financières qui a été le plus durement ébranlé en 1985, ce qui a eu

pour effet d'inciter les investisseurs à utiliser des critères de sélection plus rigoureux à l'endroit des institutions dont ils achètent les titres de créance ou auxquelles ils confient leurs dépôts.

En raison de sa cote de crédit supérieure et compte tenu de la grande confiance témoignée à Desjardins sur le marché, la Caisse centrale s'est vue accorder le même statut que les institutions financières les plus solides du pays, et ses dépôts en provenance de l'extérieur du Mouvement Desjardins ont accompli un progrès considérable.

Les institutions financières ont continué à se livrer une âpre concurrence, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'offre de services de financement aux entreprises représentant des risques de meilleure qualité. La pression est demeurée forte sur les écarts entre les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs. Grâce à une étroite concertation entre nos activités de trésorerie et de financement corporatif, nous avons maintenu des écarts satisfaisants et fourni à nos membres et clients des services de haute qualité à des prix concurrentiels.

La diversification des sources de fonds

C'est en innovant et en diversifiant ses modes et ses sources de mobilisation de fonds que la Caisse centrale a, dans une perspective de politique d'appariement, réussi à rendre le rendement moyen de ses actifs de moins en moins vulnérable aux variations des taux d'intérêt.

La Caisse centrale s'est dotée de principes très rigoureux en ce qui concerne la gestion des liquidités et des risques reliés aux taux d'intérêt. Elle s'inspire des techniques les plus avant-gardistes de conversion de taux d'intérêt pour réduire au minimum les risques attribuables aux variations brusques et pour améliorer sa rentabilité. Ces techniques lui permettent également de mieux gérer ses liquidités afin de satisfaire les besoins des membres et des clients en matière de crédit.

Le financement corporatif

Au cours de l'exercice, la Caisse centrale a affirmé de plus en plus sa présence dans le domaine du financement des moyennes et des grandes entreprises au Canada et des institutions du secteur

public. À cette fin, elle privilégie la participation à des syndicats bancaires, ce qui lui permet non seulement de partager les risques de crédit avec d'autres institutions financières, mais également d'avoir accès à leurs compétences.

La Caisse centrale a aussi adopté des politiques très rigoureuses en matière de gestion et de contrôle du crédit. À cet égard, il importe de signaler que, pour une cinquième année d'affilée, la Caisse centrale n'a subi aucune perte sur ses prêts. Rappelons également que la Caisse centrale n'a à ce jour consenti à l'étranger aucun prêt qui comporte des risques associés à l'évolution politique ou économique des pays en cause.

Les services du réseau

Sans perdre de vue son rôle de complémentarité au sein du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale a lancé, au début de 1985, un programme de financement destiné tout particulièrement aux petites et moyennes municipalités du Québec. Ce programme, auquel participent les fédérations et les Caisses Desjardins, permet aux municipalités d'emprunter à taux fixes pour des durées pouvant atteindre cinq ans. Ces prêts sont consentis directement par la Caisse centrale ou par l'intermédiaire de la caisse locale. Un très grand nombre de municipalités se sont prévaluées de ce programme au cours de l'exercice.

Les services offerts par l'intermédiaire du réseau Desjardins ont maintenu leur rythme de croisière au cours de l'exercice 1985. Outre les services importants de perception de comptes et de dépôts directs, l'accent a été mis sur le développement des services internationaux, particulièrement la prise en charge de la compensation des effets américains pour le compte du Mouvement Desjardins, l'adhésion au SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication), système de télécommunications financières internationales, la mise en marché de mandats en dollars canadiens et américains, ainsi que de traites et de lettres de crédit dans le réseau des caisses locales. Ces derniers services ont également nécessité l'implantation d'un réseau de correspondants dans plus de vingt pays partout dans le monde.

Ce sont essentiellement les frais relatifs à nos émissions de titres, ainsi que l'accélération du développement et de la mise en place des services internationaux, qui ont provoqué une hausse rapide de nos frais autres que d'intérêts en 1985. L'encadrement des coûts demeure au coeur de nos préoccupations.

Ouverture d'un bureau à Toronto

Depuis décembre 1985, la Caisse centrale a un bureau à Toronto dirigé par un cadre supérieur en poste en permanence dans cette ville. L'importance de nos activités sur les marchés financiers nous a amenés à prendre cette décision, qui devrait produire des retombées favorables importantes pour Desjardins dans les années à venir. Au cours de l'exercice 1986, des démarches seront entreprises afin d'effectuer une percée sur le marché américain. Notre objectif consiste à diversifier nos sources de fonds en devises étrangères, afin de mieux répondre aux besoins de nos membres et de notre clientèle au Canada. Certaines modifications de la législation et de la réglementation seront toutefois nécessaires. Les gouvernements fédéral et provincial ont été sensibilisés à ces besoins particuliers et ont réagi favorablement jusqu'à maintenant. Une intervention rapide de leur part sera cependant nécessaire en 1986.

En conclusion, la Caisse centrale obéit à la volonté du Mouvement Desjardins de se doter d'un instrument de développement puissant et capable de faire face aux géants financiers qui dominent le monde de la finance, au Canada et à l'étranger. Mais, au-delà de la force financière du Mouvement Desjardins, ce sont l'originalité du fonctionnement de la Caisse centrale, les compétences exceptionnelles de ses ressources humaines, ainsi que la confiance de ses membres et de ses clients qui ont permis cette percée. Une tradition d'excellence a déjà été créée.

Le président
et chef des opérations,



Bruno Riverin



Un des traits distinctifs de la Caisse centrale est l'accès direct des clients aux arbitragistes de la trésorerie. Parmi les arbitragistes, nous retrouvons Suzanne Geoffrion, Bernard Leclair et Alfred Pfeiffer.

Comme toutes les grandes institutions financières, la Caisse centrale exerce sur les marchés monétaires un double rôle. Elle est un emprunteur actif en émettant des titres, des billets à escompte et des certificats de dépôts sur les marchés canadiens et internationaux. Ces fonds sont utilisés pour répondre aux besoins particuliers de ses membres et clients, pour conserver des réserves liquides suffisantes et pour produire des revenus supplémentaires. Elle est également un investisseur très important. Elle place ses liquidités dans des titres du marché monétaire canadien de très haute qualité.

La vulnérabilité aux taux d'intérêt des différents éléments de l'actif et du passif fait l'objet d'une surveillance permanente. De même, la correspondance entre les échéances de changement de taux d'intérêt des prêts et des dépôts est suivie étroitement. Plus les échéances de changement de taux d'intérêt correspondent, moins les variations de taux présentent de risques pour le revenu net d'intérêt.

La direction Trésorerie et placements joue donc un rôle prépondérant dans la gestion des éléments d'actif et de passif de la Caisse centrale. Elle utilise

toutes les techniques disponibles, dont les opérations de crédits croisés, de change, et autres. La compétence de ses gestionnaires et l'ampleur de ses opérations permettent à la Caisse centrale d'offrir à sa clientèle des services complets en matière de change et d'opérations sur les marchés monétaires.

Depuis décembre 1985, la Caisse centrale a un représentant permanent à Toronto. Ce représentant assure le service à la clientèle sur ce marché, ainsi que sur celui des provinces de l'Ouest.



Dans l'ordre habituel messieurs Yoshiro Niïro, Hirosuke Sato, Jean Laflamme et Daniel Leclair. Messieurs Niïro et Sato sont les représentants de l'agence de New York de la Norinchukin Bank, la plus grande institution financière coopérative japonaise.

Canterra Energy Ltd. agit à titre d'opérateur pour un programme de forage de deux puits dans la Baie d'Hudson. Ces deux puits ont été forés en utilisant le navire de forage brise-glace Neddrill 2.



La Caisse centrale est reconnue sur le marché du financement des entreprises au Canada comme une institution souple, capable d'innover et de répondre aux besoins particuliers des clients, tout en réduisant au minimum les formalités et les délais. C'est la compétence et le dynamisme du chargé de comptes qui nous permettent d'offrir un service de toute première qualité. La priorité est donnée à l'évaluation précise et rigoureuse des



La Caisse centrale attache beaucoup d'importance à son rôle de complémentarité au sein du Mouvement Desjardins. Messieurs Hubert Lavigueur, Directeur de comptes à la Caisse centrale,

Guy Bernier, Président de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, Bruno Riverin, Président et chef des opérations de la Caisse centrale, Guy Dupré, Secrétaire-trésorier de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, Denis Lavallée, Directeur de la caisse populaire de Laprairie. Assise, madame Rachel Chartier, Réceptionniste.

besoins de chaque client. Puis, une concertation étroite des activités de trésorerie et de financement corporatif nous permet de fournir à nos clients des services concurrentiels sur les marchés monétaires. En effet, un des traits distinctifs de la Caisse centrale consiste à donner aux clients un accès direct aux arbitragistes de la trésorerie, auprès desquels ils peuvent obtenir rapidement des conseils et des renseignements précis et instantanés sur la situation des marchés.

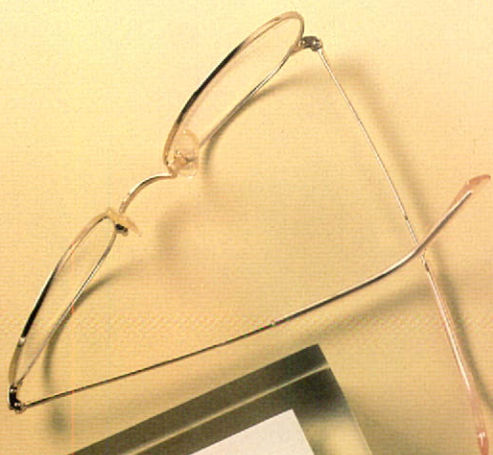
La qualité et la diversification du portefeuille de prêts constituent des éléments clés du succès et de la stabilité d'une institution financière. Comme corollaire, ses clients sont assurés d'obtenir les services qu'elle s'est engagée à leur procurer. La Caisse centrale s'est imposée des règles très rigoureuses en matière de partage des risques et de montant des prêts qu'elle peut consentir.

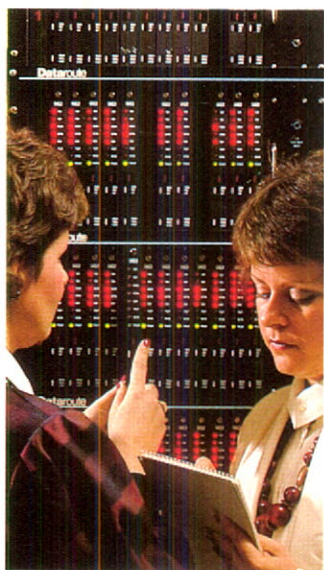
Ainsi, nous recherchons des opérations de prêts conclues avec au moins une banque ou une autre institution financière. Dans cette perspective, la Caisse centrale favorise la participation à des syndicats formés de plusieurs institutions où les compétences de chacun des intervenants sont mises à profit dans l'évaluation du risque et l'établissement des conditions de l'opération. La Caisse centrale s'est imposée une limite maximale de 10 % de son capital et de ses réserves, pour ses engagements envers un client.



Dans l'ordre habituel, Fernand Lafleur et Josée Larocque conversent avec Guy Turgeon, Vice-président finances de Ciment St-Laurent Inc.

Ciment St-Laurent Inc. est une des entreprises les plus dynamiques de son secteur tant au Canada qu'aux États-Unis. Vue extérieure d'un four à la cimenterie de Beauport.





Les services du réseau requièrent un support technique d'avant-garde. Hélène Gaudreau et Sylvie Ouellette utilisent le modem relié au réseau des caisses.

Le Mouvement Desjardins constitue le plus important réseau d'institutions financières au Québec. Depuis 1984, ce réseau s'étend du Nouveau-Brunswick jusqu'au Manitoba par suite de l'adhésion à la Caisse centrale des fédérations de caisses populaires du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba. Grâce au système informatique qui relie les caisses entre elles, ces dernières sont en mesure de fonctionner en réseau et d'assurer la distribution de services financiers sur un vaste territoire. Au Québec, les caisses affiliées au Mouvement Desjardins comptent 1 700 points de service à la disposition de près de 4 millions de membres.

La Caisse centrale offre à ses clients certains services du réseau Desjardins, notamment le virement automatique de dépôts et le système informatisé de perception de comptes (S.I.P.C.). Sa direction de l'Exploitation réalise les opérations centralisées requises pour le fonctionnement de ces services à l'échelle du réseau. Ainsi, les organismes gouvernementaux et les entreprises de services publics, titulaires d'un compte à la Caisse centrale, peuvent consolider une partie importante des paiements effectués ou des sommes perçues pour leur compte dans le territoire desservi par le réseau Desjardins. L'élimination du

délai de transit et la précision de l'information mise à leur disposition par la Caisse centrale favorisent la gestion de leur trésorerie.

Ces deux services ont connu une expansion considérable en ce qui concerne le volume et la valeur des opérations traitées.

Au cours de l'exercice 1985, la Caisse centrale a mis en place un certain nombre de services internationaux pour les Caisses Desjardins. Ces dernières peuvent désormais offrir à leurs clients des traites, des mandats, des lettres de crédit et des comptes en devises étrangères. Ces services nous ont également permis de développer un réseau de correspondants étrangers dans plus de vingt pays, ce qui représente un atout important pour la vocation internationale du réseau Desjardins.

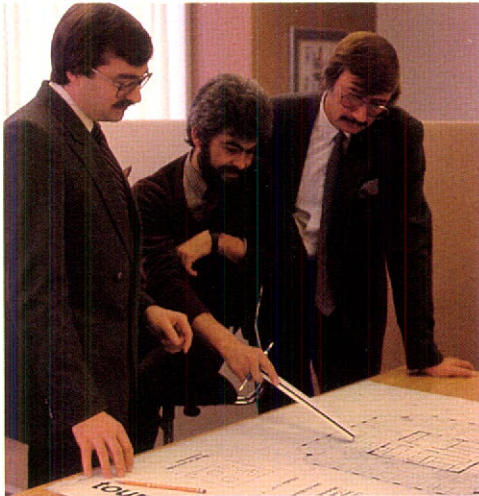


Dans l'ordre habituel, Huu Trung Nguyen et Jean-Guy Langelier de la Caisse centrale en compagnie de messieurs Claude Germain et André Rozon d'Hydro-Québec.

Le gaz naturel occupe une place de plus en plus grande dans le bilan énergétique québécois. Cicontre, l'usine de liquéfaction de Gaz Métropolitain à Montréal.



Nos activités ont connu une croissance relativement rapide au cours des cinq dernières années. Que ce soit par rapport aux services de trésorerie, de financement corporatif ou des services du réseau, d'énormes impératifs ont été dictés à nos services de soutien, qui doivent assurer



De gauche à droite, Raymond Laurin, Henri Royer et René Gouin étudient les plans d'aménagement des locaux de la Caisse centrale Desjardins à Montréal.

une utilisation optimale des ressources pour concourir à la réalisation des objectifs de la Caisse centrale.

Le recrutement, l'intégration et la formation des ressources humaines revêtent une importance primordiale. La création et le maintien d'un climat de travail agréable dans un milieu en constante mutation, où le service à la clientèle est la première priorité, représentent un défi de tous les instants. La Caisse centrale ne néglige aucun effort ni aucune ressource financière pour atteindre ces objectifs.

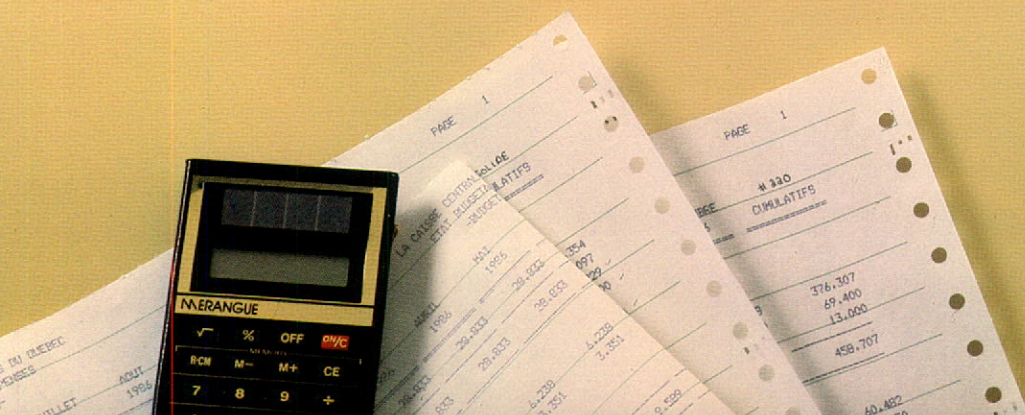
Dans un secteur où la réglementation est omniprésente, afin de protéger les intérêts des actionnaires et des investisseurs, nous devons mettre sur pied des systèmes administratifs qui assurent la sécurité, la confidentialité, la fiabilité et la protection de l'information. Nos systèmes informatiques sont conçus pour satisfaire ces exigences, et nous mettons en place les contrôles pertinents.

À la Caisse centrale, l'information de gestion, le contrôle et la qualité de la vie dans l'entreprise sont des objectifs généraux auxquels chacun doit participer si nous voulons les réaliser.



Michel Thérien et Jean-François Couture accueillent Yves Grimard qui s'est joint récemment à la Caisse centrale.

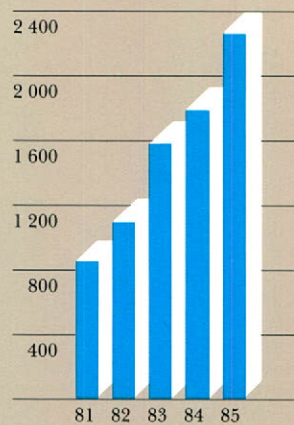
Domtar utilise dans ses opérations forestières des abatteuses sur chenilles. La modernisation de son usine de Windsor représente l'un des investissements majeurs dans le secteur forestier du Québec. La Caisse centrale participe à ce financement.



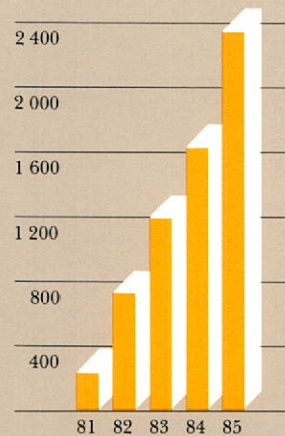
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre	1981	1982	1983	1984	1985
Total de l'actif	829 403 \$	1 074 832 \$	1 563 457 \$	1 774 334 \$	2 246 997 \$
Total des prêts	133 171	218 955	539 150	858 335	967 296
Valeurs mobilières	514 248	830 259	943 347	871 252	1 140 647
Total des dépôts	401 011	634 622	1 088 079	1 336 572	1 807 774
Capital et réserves	316 420	410 373	411 559	413 169	415 530
Total du revenu	24 073	141 265	115 994	170 811	187 700
Revenu avant rémunération du capital social et autres versements aux membres	12 270	60 597	48 014	49 291	47 154
Revenu net	220	753	1 184	1 610	2 361

Total de l'actif
(en millions de dollars)



Revenu net
(en milliers de dollars)



À la fin de l'exercice 1985, l'actif de la Caisse centrale inscrivait une progression de 26,6 % pour s'établir à 2,2 milliards \$. Cette progression est intervenue pour l'essentiel dans le portefeuille de valeurs mobilières, 30,9 %, et dans celui des prêts, 12,7 %. Le portefeuille de valeurs mobilières se dégage à 1 140,6 millions \$, contre 871,2 millions \$ à la fin de 1984. Ce portefeuille se compose principalement de titres du marché monétaire de grande qualité. Son importance témoigne de la mission dont s'acquitte la Caisse centrale dans la gestion d'une partie des liquidités primaires des Caisses Desjardins et dans le maintien des réserves liquides nécessaires à ses propres activités.

À la fin de l'exercice, le portefeuille de prêts se chiffre à 967,3 millions \$, au lieu de 858,3 millions \$ pour l'exercice précédent. Dans l'ensemble, les prêts aux organismes du secteur public ont légèrement augmenté, soit de 4,7 %, tandis que les prêts aux membres et aux sociétés apparentées ont légèrement diminué, de 1,6 %. La croissance est en bonne partie attribuable aux prêts aux entreprises du secteur privé et aux banques, qui sont passés de 355,3 millions \$ à la fin de 1984 à 434,2 millions \$ au 31 décembre 1985, soit une variation de 22,2 %. La croissance du portefeuille de prêts s'est déroulée dans un cadre rigoureux, dans le respect d'une politique de risque très sélective et en poursuivant des objectifs précis de diversification du risque sur des bases sectorielle et géographique.

Pour avoir une idée plus précise de la croissance des activités de la Caisse centrale, il est utile d'observer l'évolution du volume annuel moyen de l'actif et de ses éléments constitutifs.

L'actif annuel moyen est passé de 1,2 milliard \$ en 1983 à 1,5 milliard \$ en 1984 pour ressortir à 1,9 milliard \$ en

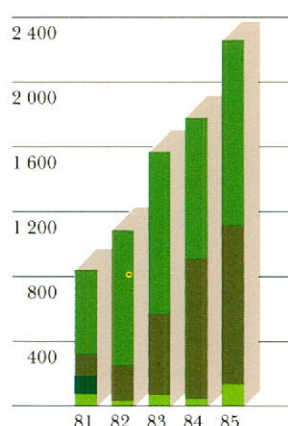
1985. En outre, le volume annuel moyen des valeurs mobilières n'a augmenté que de 5,7 % en 1985, passant de 817 millions \$ à 864 millions \$. La moyenne annuelle des prêts enregistre pour sa part une croissance plus accentuée; cette moyenne est passée de 669 millions \$ en 1984 à 894 millions \$ en 1985, soit un taux de croissance de 33,6 %.

Le passif-dépôt était supérieur à 1,8 milliard \$ à la fin de l'exercice 1985, comparativement à 1,3 milliard \$ en 1984, ce qui correspond à une hausse de 35 %. Le graphique 2 représente la ventilation des dépôts en fin d'exercice. Les dépôts payables à vue ont augmenté de façon appréciable, en passant de 220,8 millions \$ au 31 décembre 1984 à 430,8 millions \$ en 1985. Ce sont surtout les dépôts du gouvernement canadien qui sont responsables de cet écart, puisqu'ils ont évolué de 186,7 millions \$ en 1984 à 347,7 millions \$ en 1985. Les dépôts des membres et des sociétés apparentées ont également augmenté en 1985, partant d'un total de 230,1 millions \$ pour s'établir à 259,3 millions \$, soit une progression de 12,6 %. L'augmentation des affaires a cependant été financée, essentiellement, par les autres dépôts recueillis sur les marchés financiers. Ces dépôts sont passés de 885,8 millions \$ au 31 décembre 1984 à 1 185 millions \$ à la fin de 1985, soit une augmentation de 33,8 %.

Au cours de l'exercice, le volume moyen de l'ensemble des dépôts s'est chiffré à 1,4 milliard \$, comparativement à 1,1 milliard \$ en 1984, ce qui représente une croissance de 29,3 %.

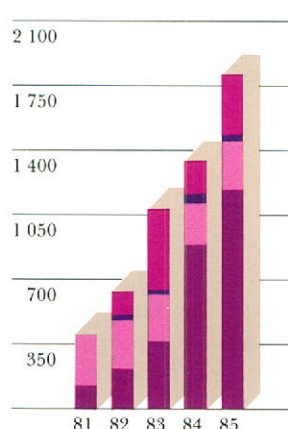
Composition de l'actif (en millions de dollars)

Au 31 décembre	1981	1982	1983	1984	1985
Actif moyen	567	997	1 171	1 548	1 873
Valeurs mobilières	514	830	943	871	1 141
Prêts	133	219	539	858	967
Souscriptions à recevoir	93	—	—	—	—
Autres éléments d'actif	89	26	81	45	139
Total	829	1 075	1 563	1 774	2 247



Dépôts en fin d'exercice (en millions de dollars)

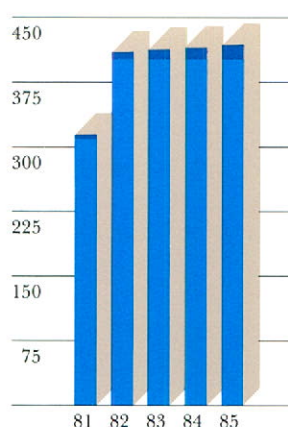
Au 31 décembre	1981	1982	1983	1984	1985
Dépôts du Canada	—	131	457	187	348
Dépôts des autres organismes publics	—	25	16	34	16
Dépôts des membres et sociétés du Mouvement Desjardins	264	272	240	230	259
Autres dépôts	137	207	375	886	1 185
Total	401	635	1 088	1 337	1 808



Capital et réserve (en millions de dollars)

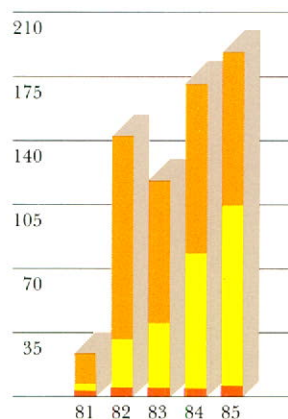
Au 31 décembre	1981	1982	1983	1984	1985
Lever financier*	2.03:1	2.62:1	3.80:1	4.29:1	5.40:1
Bénéfices non répartis et réserve	0.2	1.0	2.2	3.8	6.1
Capital payé	316.2	409.4	409.4	409.4	409.4
Total	316.4	410.4	411.6	413.2	415.5

* total de l'actif / avoir des membres



Revenu total (en millions de dollars)

Au 31 décembre	1981	1982	1983	1984	1985
Revenu de valeurs mobilières	21	110	76	93	83
Revenus de prêts	2	29	38	76	102
Autres revenus	1	2	2	2	3
Total	24	141	116	171	188



Résultats

Le revenu total atteint un niveau record de 187,7 millions \$ pour l'exercice, au lieu de 170,8 millions \$ en 1984. Cette croissance de 9,9 % est surtout attribuable aux revenus de prêts, qui ont augmenté de 34,1 %, pour passer de 75,6 millions \$ à 101,4 millions \$. Les valeurs mobilières ont produit un revenu de 83,0 millions \$, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'exercice précédent à la suite surtout de la régression des taux d'intérêt sur les marchés financiers au Canada. Les autres revenus ont progressé de 57,1 % pour atteindre un niveau appréciable, soit 3,2 millions \$. Dans l'interprétation des résultats, il convient de souligner que le revenu provenant des opérations de prêts est tributaire de la fourchette des taux d'intérêt sur les fonds confiés par les déposants, et des taux sur les fonds prêtés, ainsi que du volume d'activités. Le montant du revenu produit par nos activités de placements dépend pour sa part, dans une plus large mesure, du niveau de l'évolution des taux d'intérêt au cours de l'exercice. Ainsi, l'évolution à la baisse des revenus de valeurs mobilières peut être représentée par la baisse du taux des bons du Trésor canadiens à 90 jours, passé en moyenne de 11,12 % en 1984 à 9,49 % en 1985.

Pour 1985, les opérations de prêts ont produit 54,0 % du revenu total, contre 44,3 % en 1984 et 32,8 % en 1983. Les opérations sur valeurs mobilières ont quant à elles représenté 44,3 % du revenu total de 1985, contre 54,5 % en 1984 et 65,7 % en 1983. Les autres revenus ont pour leur part connu une certaine croissance relative au cours de chaque exercice.

Pour l'ensemble de l'exercice, nos activités ont produit un revenu de 47,1 millions \$ avant rémunération du capital social, en regard de 49,3 millions \$ l'année précédente. Un total de 44,3 millions \$ a été affecté à la rémunération du capital social et autres versements aux membres, ce qui représente un rendement annualisé de 10,9 % sur le capital investi, comparativement à 11,7 % en 1984.

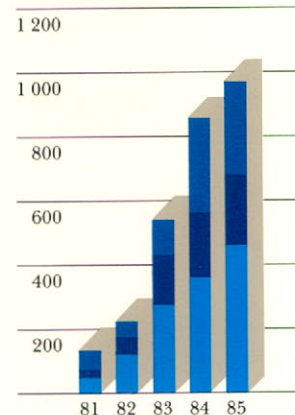
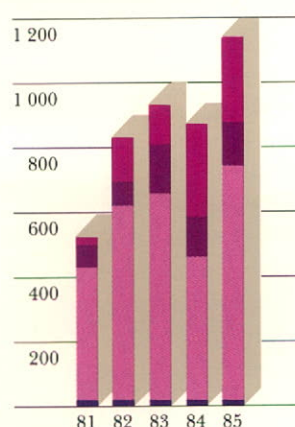
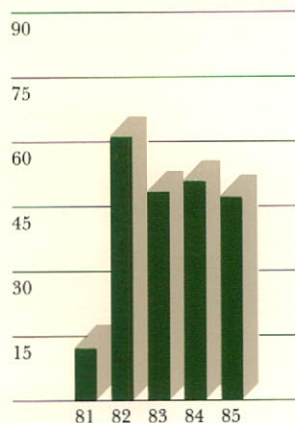
Les autres versements aux membres sont constitués d'honoraires payés à ces derniers pour leur participation conjointe, avec les caisses locales, aux services du réseau administrés par la Caisse centrale au nom du Mouvement Desjardins. Ces versements s'élèvent à 1,7 million \$, comparativement à 1,5 million \$ en 1984.

Les frais autres que d'intérêts totalisent 9,4 millions \$ pour 1985, ou 0,50 % de l'actif moyen pour l'exercice, contre 0,51 % en 1984. En chiffres relatifs, les frais de ce poste ont donc augmenté moins rapidement que l'actif.

Malgré la grande qualité du portefeuille de prêts, nous avons jugé prudent d'affecter un montant de 1,75 million \$ en provision pour pertes sur prêts déjà inscrites en réduction du portefeuille de prêts. Jusqu'à maintenant, aucun actif n'a été radié en contrepartie de cette provision, qui atteint désormais un montant cumulatif de 3,45 millions \$.

Après rémunération du capital social et autres versements aux membres, la Caisse centrale a réalisé un revenu net de 2,4 millions \$, soit une hausse de 46,6 % par rapport à 1,6 million \$ en 1984. Ce montant a été versé en entier à la réserve générale à titre de provision pour éventualités.

Le capital social reste inchangé, à 409,4 millions \$, tandis que la réserve générale passe à 6,1 millions \$ à la suite du virement intégral des bénéfices non répartis de l'exercice. Au 31 décembre 1985, le levier financier s'établissait à 5,4, contre 4,3 en 1984. Ce coefficient reste très modeste par rapport à ceux constatés dans le secteur bancaire canadien et au maximum de 20 prévu par la loi constitutive de la Caisse centrale.



Revenu avant rémunération du capital social (en millions de dollars)

Au 31 décembre	1981	1982	1983	1984	1985
	12	61	48	49	47

Composition du portefeuille de valeurs mobilières (en millions de dollars)

Au 31 décembre	1981	1982	1983	1984	1985
Titres du Canada	11	135	134	283	260
Titres de provinces	69	73	154	127	137
Titres d'autres émetteurs canadiens	433	621	654	460	743
Titres d'émetteurs étrangers	1	1	1	1	1
Total	514	830	943	871	1 141

Composition du portefeuille de prêts (en millions de dollars)

Au 31 décembre	1981	1982	1983	1984	1985
Prêts aux membres et sociétés du Mouvement Desjardins	61	41	114	293	288
Prêts aux organismes publics	27	59	146	210	220
Prêts aux entreprises privées	45	119	279	355	459
Total	133	219	539	858	967

Rapport de la direction

Les états financiers et les renseignements pertinents qui figurent dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction à qui il incombe d'en assurer la fiabilité et l'exactitude. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus en la matière. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes aux états financiers.

Le système comptable de la Caisse centrale ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée. Les procédés utilisés comprennent notamment les normes visant l'embauche et la formation du personnel, la mise en place d'une organisation administrative assurant une attribution précise des responsabilités, la rédaction et la mise à jour des politiques et procédés, la planification des projets et la suite à leur donner, un contrôle budgétaire par centre de responsabilités et un contrôle du rendement par sphère d'activités.

L'Inspecteur général des institutions financières effectue annuellement un exa-

men des activités de la Caisse centrale pour s'assurer que les dispositions de sa loi constitutive, notamment celles relatives à la protection des déposants, sont respectées et que la situation financière de la Caisse centrale est saine.

Le conseil d'administration a formé un comité de vérification, composé exclusivement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction, ni au personnel de la Caisse centrale, par l'entremise duquel il supervise les responsabilités de la direction relativement aux états financiers et aux contrôles internes. Le conseil d'administration a approuvé tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel.

Les vérificateurs nommés par l'assemblée générale des membres, les sociétés Raymond, Chabot, Martin, Paré et Associés et Touche Ross et Cie, ont la responsabilité de vérifier les états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues et d'exprimer une opinion sur ceux-ci. Ils ont présenté, à ce sujet, le rapport paraissant ci-après.

Le président du conseil
et chef de la direction,

Raymond Blais

Le président
et chef des opérations,

Bruno Riverin

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
La Caisse centrale
Desjardins du Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif et du passif de La Caisse centrale Desjardins du Québec au 31 décembre 1985, ainsi que les états des revenus, des bénéfices non répartis et de la réserve générale et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de La Caisse centrale Desjardins du Québec au 31 décembre 1985, ainsi que les

résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

**Raymond, Chabot, Martin,
Paré & Associés**

Comptables agréés

Touche Ross & Co.

Comptables agréés

Montréal

Le 20 janvier 1986

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF

au 31 décembre

	1985	1984
Actif		
Encaisse		
Encaisse et dépôts à la Banque du Canada	56 737 016 \$	1 999 016 \$
Chèques et autres effets en transit, valeur nette	58 190 570	22 338 075
	<u>114 927 586</u>	<u>24 337 091</u>
Valeurs mobilières (note 3)		
Émises ou garanties par le Canada	259 454 836	282 607 899
Émises ou garanties par les provinces et les corps municipaux ou scolaires	137 318 806	126 853 862
Autres valeurs mobilières	743 872 987	461 790 178
	<u>1 140 646 629</u>	<u>871 251 939</u>
Prêts		
Au jour le jour, à vue et à court terme à des négociants, courtiers en valeurs mobilières, garantis	25 000 000	—
Autres prêts (note 4)	942 296 454	858 335 079
	<u>967 296 454</u>	<u>858 335 079</u>
Autres éléments d'actif		
Immobilisations, au coût amorti	1 041 285	798 147
Autres éléments d'actif (note 5)	23 085 074	19 612 232
	<u>24 126 359</u>	<u>20 410 379</u>
	<u>2 246 997 028 \$</u>	<u>1 774 334 488 \$</u>
Passif		
Dépôts (note 6)		
Payables à vue	430 822 533 \$	220 841 739 \$
Payables à terme fixe	1 376 951 221	1 115 729 937
	<u>1 807 773 754</u>	<u>1 336 571 676</u>
Autres éléments de passif		
Autres éléments de passif (note 7)	23 692 858	24 593 382
	<u>23 692 858</u>	<u>24 593 382</u>
Capital et réserves		
Réserve générale	6 127 416	3 766 430
Capital social (note 8)		
Émis et payé comptant: 409 403 parts sociales	409 403 000	409 403 000
Bénéfices non répartis (note 9)	—	—
	<u>415 530 416</u>	<u>413 169 430</u>
	<u>2 246 997 028 \$</u>	<u>1 774 334 488 \$</u>

Signé au nom du conseil,

Raymond Blais
administrateur

Guy Bernier
administrateur

ÉTAT DES REVENUS

pour l'exercice terminé le 31 décembre

	1985	1984
Revenu d'intérêts		
Prêts	101 432 272 \$	75 642 566 \$
Valeurs mobilières	83 039 931	93 114 228
Total du revenu d'intérêts	184 472 203	168 756 794
Frais d'intérêts	129 393 442	112 054 098
Revenu net d'intérêts	55 078 761	56 702 696
Provision pour pertes sur prêts	1 750 000	1 500 000
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	53 328 761	55 202 696
Autres revenus	3 227 410	2 053 952
Revenu net d'intérêts et autres revenus	56 556 171	57 256 648
Frais autres que d'intérêts		
Salaires	3 444 809	3 046 669
Caisse de retraite et autres prestations au personnel	578 913	462 193
Locaux, matériel et mobilier, incluant l'amortissement des frais reportés	1 913 890	1 881 312
Autres frais	3 464 640	2 575 916
Total des frais autres que d'intérêts	9 402 252	7 966 090
Revenu avant rémunération du capital social	47 153 919	49 290 558
Rémunération du capital social et autres versements aux membres (note 10)	44 274 933	47 327 021
Revenu avant provision pour impôts sur le revenu reportés	2 878 986	1 963 537
Provision pour impôts sur le revenu reportés	518 000	353 400
Revenu net	2 360 986 \$	1 610 137 \$

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ET DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

pour l'exercice terminé le 31 décembre

	1985	1984
Bénéfices non répartis		
Solde en début d'exercice	— \$	— \$
Revenu net	2 360 986	1 610 137
Virement à la réserve générale	2 360 986	1 610 137
Solde en fin d'exercice	— \$	— \$
Réserve générale		
Solde en début d'exercice	3 766 430 \$	2 156 293 \$
Virement provenant des bénéfices non répartis	2 360 986	1 610 137
Solde en fin d'exercice	6 127 416 \$	3 766 430 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

pour l'exercice terminé le 31 décembre

	1985	1984
Provenance des fonds		
Revenu net	2 360 986 \$	1 610 137 \$
Éléments n'affectant pas les fonds:		
Provision pour pertes sur prêts	1 750 000	1 500 000
Amortissement des immobilisations	254 361	138 338
Amortissement des frais de premier établissement	345 996	345 993
Amortissement des frais de développement du système informatique intégré	178 005	543 137
Impôts sur le revenu reportés	518 000	353 400
Fonds provenant de l'exploitation	5 407 348	4 491 005
Augmentation des dépôts	471 202 078	248 492 894
Diminution des valeurs mobilières	—	72 095 261
Augmentation des autres éléments de passif	—	2 625 907
Total de la provenance des fonds	476 609 426	327 705 067
Utilisation des fonds		
Augmentation des valeurs mobilières	269 394 690	—
Augmentation des prêts	110 711 375	320 685 094
Acquisition d'immobilisations	497 499	438 017
Augmentation des autres éléments d'actif	3 996 843	1 206 417
Diminution des autres éléments de passif	1 418 524	—
Total de l'utilisation des fonds	386 018 931	322 329 528
Encaisse en début d'exercice	24 337 091	18 961 552
Augmentation	90 590 495	5 375 539
Encaisse en fin d'exercice	114 927 586 \$	24 337 091 \$

1. Statut

La Caisse centrale Desjardins du Québec a été créée le 22 juin 1979 par une loi de la Législature du Québec [Loi modifiant la Loi concernant La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (L.Q. 1971 c. 80. –

L.Q. 1979 c. 46 et modifications)]. La Caisse centrale Desjardins du Québec est une coopérative également régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec. Les opérations ont débuté le 14 octobre 1981.

2. Principales conventions et pratiques comptables

a) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières autres que les titres d'un émetteur étranger sont comptabilisées au prix coûtant amorti. Les primes et les escomptes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des valeurs mobilières afférentes. Tout fléchissement permanent de la valeur des titres est imputé aux revenus. Les gains et les pertes à l'aliénation de titres sont imputés

aux revenus au moment de la réalisation.

L'amortissement des primes et des escomptes, les gains ou les pertes réalisés à l'aliénation de titres et les redressements de la valeur des titres sont inscrits au poste «Revenu d'intérêts des valeurs mobilières» à l'état des revenus.

Les titres d'émetteurs étrangers sont comptabilisés au coût.

b) Prêts

Les prêts sont inscrits à leur montant en principal, déduction faite de l'escompte non amorti et de toute provision spécifique et générale constituée pour tenir compte des pertes prévues, le cas échéant. L'intérêt couru sur les prêts est inclus au poste «Autres éléments d'actif» à l'état de l'actif et du passif.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. L'intérêt sur les prêts cesse d'être comptabilisé lorsque a) il y a tout lieu de douter qu'une partie du capital ou de l'intérêt puisse être recouvrée ou b) l'intérêt est impayé depuis quatre-vingt-dix jours sauf si le recouvrement du capital et

de l'intérêt n'est pas mis en doute par la direction. Ces prêts sont alors classés comme étant non productifs et l'intérêt, antérieurement couru mais non versé sur ces prêts, est renversé au revenu de prêts de l'exercice courant. Par la suite, l'intérêt provenant de ces prêts n'est inclus dans le revenu qu'au moment de la réalisation.

La provision pour pertes sur prêts est imputée à l'état des revenus de l'exercice. La provision pour pertes sur prêts est établie en fonction d'une évaluation cas par cas du portefeuille des prêts. La Caisse centrale Desjardins du Québec établit également une provision générale sur les prêts consentis et déboursés en cours.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en

fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants:

Types d'immobilisations	Méthodes d'amortissement	Taux
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	20%
Équipement informatique	dégressif	30%
Logiciel	linéaire	20%
Améliorations locatives	linéaire	4% à 35%

d) Frais reportés

Les frais de développement du système informatique intégré sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans à partir de la mise en opération des diverses activités du système.

Les frais de premier établissement représentent les frais d'opération encourus lors de la période d'implantation et de développement de La Caisse centrale Desjardins du Québec. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans à compter du 14 octobre 1981.

e) *Conversion des devises étrangères*

L'actif et le passif exprimés en monnaie étrangère sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan; le revenu et les frais sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice.

Les positions de change englobent les

opérations de change au comptant et à terme et sont évaluées mensuellement aux cours du marché en vigueur. En outre, les gains et les pertes en résultant sont inclus au poste «Autres revenus».

f) *Impôts sur le revenu*

La Caisse centrale Desjardins du Québec pourvoit aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôt. Les impôts sur le revenu reportés résultent, d'une part, du fait qu'elle réclame pour fins d'impôts les frais de premier établissement et les frais de développement du

système informatique intégré, alors que ceux-ci sont amortis sur une période de cinq ans et de dix ans respectivement. D'autre part, le montant admissible de provision pour pertes sur prêts pour fins fiscales diffère du montant comptabilisé aux états financiers.

3. Valeurs mobilières

	Échéance				1985		1984	
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable	Valeur du marché	Valeur comptable	Valeur du marché
Valeurs émises ou garanties par								
Le Canada	198 515 864 \$	56 910 097 \$	3 533 782 \$	495 093 \$	259 454 836 \$	259 828 437 \$	282 607 899 \$	283 989 491 \$
Les provinces et les corps municipaux ou scolaires, au Canada	136 522 371	650 649	131 034	14 752	137 318 806	137 313 800	126 853 862	127 103 337
Autres valeurs mobilières								
Dette des émetteurs canadiens								
Banques*	639 827 069	8 063 950	—	—	647 891 019	647 691 523	363 696 298	364 265 223
Sociétés apparentées	24 969 682	—	—	—	24 969 682	24 965 000	5 012 647	5 013 120
Autres émetteurs**	50 026 570	2 450 008	15 267 927	1 963 455	69 707 960	69 911 066	91 843 897	91 846 736
Actions d'émetteurs canadien et étranger***	—	—	—	1 304 326	1 304 326	1 304 326	1 237 336	1 237 336
Total	1 049 861 556 \$	68 074 704 \$	18 932 743 \$	3 777 626 \$	1 140 646 629 \$	1 141 014 152 \$	871 251 939 \$	873 455 243 \$

* Inclut tous les dépôts auprès des banques.

** Inclut des dépôts auprès d'institutions habilitées à recevoir des dépôts pour un montant de 36 710 830 \$ (1984 – 42 384 137 \$).

*** Ces valeurs mobilières n'ont pas d'échéance fixe et incluent un montant de 200 046 \$ d'une société apparentée (1984 – 200 046 \$).

4. Autres prêts

	1985	1984
Secteurs public et parapublic	220 152 833 \$	210 278 860 \$
Banques	8 031 240	500 650
Membres	128 582 683	172 281 195
Autres sociétés apparentées	159 335 884	120 418 801
Autres – Secteur privé	426 193 814	354 855 573
	942 296 454 \$	858 335 079 \$

5. Autres éléments d'actif

	1985	1984
Intérêts courus	20 082 690 \$	16 607 937 \$
Frais de développement du système informatique intégré, au coût amorti	985 876	1 647 744
Frais de premier établissement, au coût amorti	274 623	620 619
Autres éléments d'actif	1 741 885	735 932
	23 085 074 \$	19 612 232 \$

6. Dépôts

	1985	1984
Canada	347 693 000 \$	186 713 312 \$
Provinces	16 096 171	34 010 493
Banques	159 216 420	97 960 696
Membres – pour fins de compensation	60 903 753	22 955 510
– pour d'autres fins	160 943 712	192 534 439
Autres sociétés apparentées	37 481 848	14 571 124
Autres dépôts	1 025 438 850	787 826 102
	1 807 773 754 \$	1 336 571 676 \$

7. Autres éléments de passif

	1985	1984
Rémunération du capital social à payer	7 959 306 \$	11 539 258 \$
Intérêts courus	12 113 794	10 549 008
Autres créiteurs	2 248 358	1 651 716
Impôts sur le revenu reportés	1 371 400	853 400
	23 692 858 \$	24 593 382 \$

8. Capital social

Le capital social de La Caisse centrale Desjardins du Québec est composé de parts sociales souscrites par ses membres. Le montant de la part sociale est de 1 000 \$ et aucune part sociale ne peut être émise sans qu'elle n'ait été entièrement payée.

La Caisse centrale Desjardins du Québec peut racheter les parts sociales détenues par un membre qui en fait la demande. Ce rachat doit être fait à la valeur

nominale et ne peut avoir pour effet de laisser La Caisse centrale Desjardins du Québec avec un capital social insuffisant eu égard à ses besoins. La Caisse centrale Desjardins du Québec ne peut racheter plus de 10 % de son capital social au cours d'un même exercice financier. Aucun rachat ne peut être effectué s'il a pour effet de réduire le capital social à moins de 25 000 000 \$.

9. Bénéfices non répartis

Les administrateurs de La Caisse centrale Desjardins du Québec ont approuvé de verser le plein montant des

bénéfices non répartis au 31 décembre 1985 à la réserve générale à titre de provision pour éventualités.

10. Rémunération du capital social

La loi constitutive de La Caisse centrale Desjardins du Québec stipule que le conseil d'administration peut déclarer un intérêt sur les parts sociales; il en fixe alors la date de paiement. Il ne peut être

payé ni déclaré un intérêt sur les parts sociales alors que La Caisse centrale Desjardins du Québec est ou serait de ce fait insolvable ou que le capital social versé est ou serait de ce fait entamé.

11. Engagements et lettres de garantie

La Caisse centrale Desjardins du Québec garantit le remboursement de dettes au nom de clients. Ces montants ne

sont pas présentés à l'état de l'actif et du passif et sont les suivants:

	1985	1984
Engagements	50 000 \$	7 000 000 \$
Lettres de garantie pour des membres	192 177	—
	242 177 \$	7 000 000 \$

12. Autres opérations conclues avec des apparentés

Les opérations avec les membres et autres sociétés apparentées au Mouvement Desjardins sont effectuées à des conditions similaires à celles conclues avec des tiers

non apparentés. La Caisse centrale Desjardins du Québec transige avec ses membres sur une base de crédits pleinement garantis.

	1985	1984
Chèques et autres effets en transit, solde débiteur	1 950 616 \$	6 933 033 \$
Autres éléments d'actif	7 143 458	8 280 957
Autres éléments de passif	9 819 469	14 701 614
Revenus d'intérêts	33 072 627	24 649 570
Frais d'intérêts	12 698 799	21 935 012
Rémunération du capital social et autres versements aux membres	44 274 933	47 327 021
Autres revenus	665 891	874 757

13. Baux à long terme

La Caisse centrale Desjardins du Québec est engagée d'après des baux à long terme échéant jusqu'au 30 avril 2005 à verser des loyers de base totalisant 5 779 683 \$ pour des locaux de bureau.

Les loyers annuels pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit:

1986 – 313 226 \$;	1989 – 333 948 \$;
1987 – 338 108 \$;	1990 – 333 948 \$.
1988 – 334 988 \$;	

14. Régime de retraite

La Caisse centrale Desjardins du Québec enregistre automatiquement tous ses employés qui sont âgés de plus de vingt-cinq ans à un régime de retraite dont la base de contribution est conjointe.

Une évaluation actuarielle du régime de retraite est effectuée au moins tous les

trois ans. Au 1^{er} janvier 1985, soit la date de l'évaluation la plus récente, le régime de retraite était entièrement capitalisé.

Le montant imputé aux dépenses au titre des contributions de l'employeur a été de 268 093 \$ en 1985 (1984 – 240 923 \$).

15. Éventualité

En 1981, La Caisse centrale Desjardins du Québec a acquis 1,5 % du capital-actions d'une banque étrangère. À l'occasion de cette acquisition, La Caisse centrale Desjardins du Québec s'est engagée par voie de lettre de support à

assumer, au prorata de sa participation, certaines obligations conformément aux exigences de la Banque d'Angleterre relatives aux banques de Grande-Bretagne détenues par des étrangers.

16. Information sectorielle

La Caisse centrale Desjardins du Québec a un secteur d'activités dominant dont les revenus proviennent d'intérêts sur

prêts, valeurs mobilières et d'autres opérations connexes au Canada.

17. Chiffres comparatifs

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été

reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.



Président du conseil
Raymond Blais
(1986) Président de La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec



Vice-président du conseil
Guy Bernier
(1988) Président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec



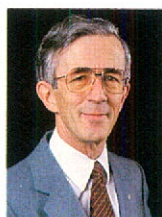
Secrétaire du conseil
Jean-Marie Ouellet
(1988) Président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec



Claude Béland
(1986) Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec



Jean-Eudes Bergeron
(1986) Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean



Jacques Bertrand
(1988) Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec



Paul-R. Charbonneau
(1986) Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière



Raymond Comtois
(1987) Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie



Denis Frenière
(1987) Président directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska



A. Hervé Hébert
(1988) Président de Fiducie du Québec



Wesley Hogg
(1987) Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas Saint-Laurent



François Richard
(1987) Premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec



Henri-Paul Trudel
(1988) Président de la Fédération des caisses populaires Desjardins du centre du Québec



Administrateur délégué
René Croteau
Adjoint au président, relations institutionnelles, de La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

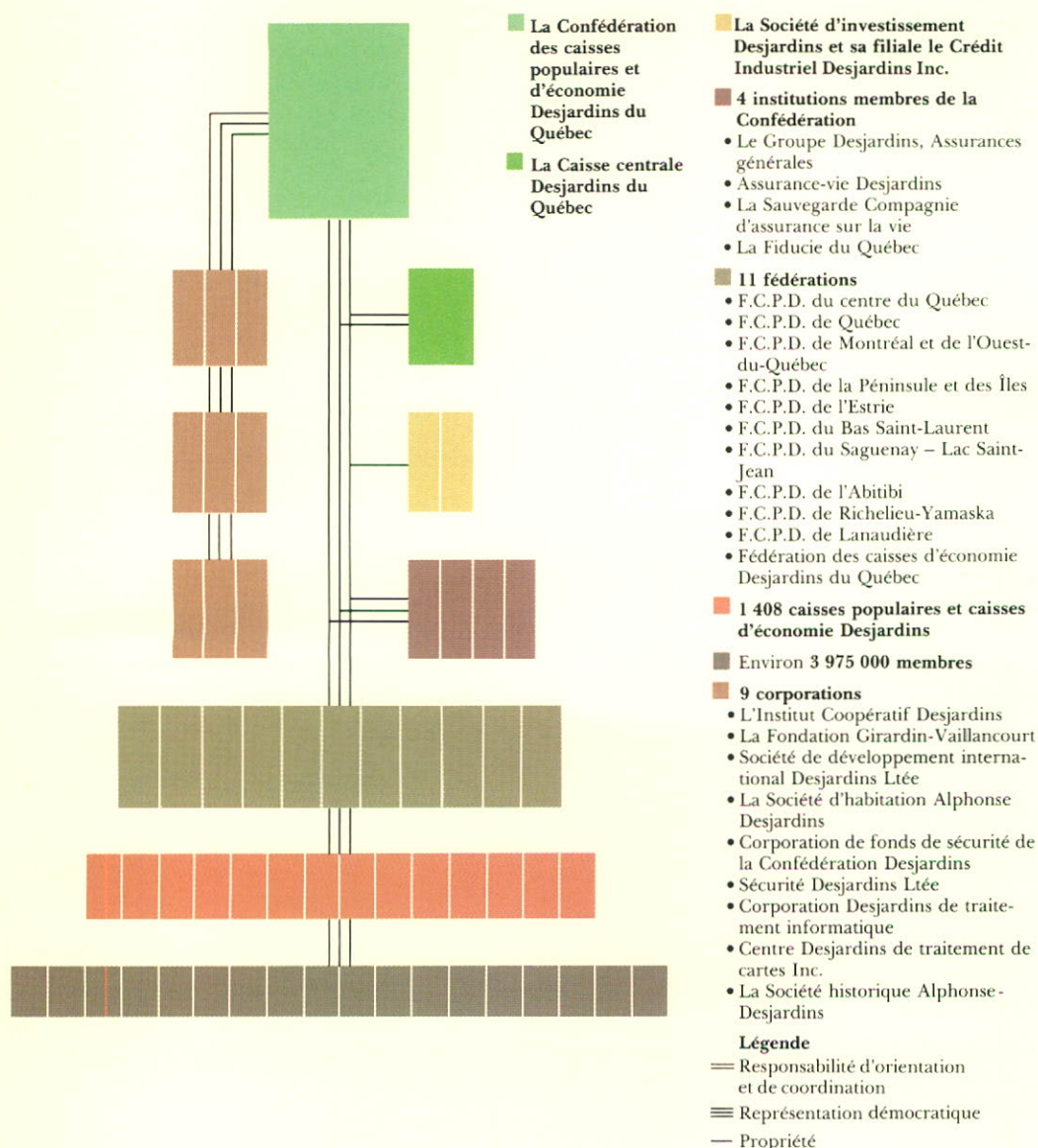
Comités du conseil d'administration

Un comité exécutif et un comité de vérification assistent le conseil d'administration dans l'exécution de ses fonctions.

Le *comité exécutif* exerce les pouvoirs que lui délègue le conseil, sauf ceux réservés par la loi au conseil et ceux relatifs à l'orientation de la Caisse centrale, comme la planification, les politiques générales et le budget. Il agit notamment en matière d'autorisations de crédit et d'autres questions d'ordre opérationnel. Toutes les actions prises par le comité doivent être rapportées à la réunion suivante du conseil d'administration. Les membres du comité exécutif sont: MM. Raymond Blais, président, Claude Béland, Guy Bernier, Jacques Bertrand et Denis Frenière.

Le *comité de vérification* a pour mandat d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne l'information financière publiée par la Caisse centrale, le travail des vérificateurs externes et le respect des dispositions légales et réglementaires régissant la Caisse centrale. Il fait rapport de ses constatations et observations au conseil d'administration. Les membres du comité de vérification sont: MM. François Richard, président, Paul-R. Charbonneau et Raymond Comtois.

Note: Au 31 décembre 1985, deux sièges sont vacants au sein du conseil d'administration.



CROISSANCE DES CAISSES, DES FÉDÉRATIONS ET DE LA CAISSE CENTRALE

Tableau cumulatif
(en millions de dollars)

Au 31 décembre	1981	1982	1983	1984	1985
Actif total	13 264 \$	15 772 \$	17 658 \$	19 877 \$	22 532 \$
Dépôts	11 941	14 306	16 179	18 204	20 647
Prêts	9 405	10 780	13 266	15 546	17 780
Valeurs mobilières	2 823	3 909	3 199	3 176	3 504
Nombre de membres des caisses (en milliers)*	4 500	4 800	4 950	5 014	5 142
Nombre de points de service	1 673	1 735	1 743	1 761	1 766

* Il est possible à une personne d'être membre de plus d'une caisse. On estime à près de 4 millions le nombre de personnes membres d'au moins une caisse.
Source: La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.

Direction générale	Direction	Renseignements additionnels
Président du conseil et chef de la direction Raymond Blais	Vice-présidents adjoints Jean Longpré Jacques Luys Kenneth G. Spurling (Toronto)	Siège social 100, avenue des Commandeurs Lévis (Québec) G6V 7N5
Président et chef des opérations Bruno Riverin	Directeurs Guy Choinière Jean-François Couture Robert S. Filion Jean Héon J. Michel Lanouette Mario Lavoie Huu Trung Nguyen Alfred Pfeiffer	Bureaux administratifs 1, Complexe Desjardins Tour du Sud – bureau 2822 Montréal (Québec) H5B 1B3 Téléphone: (514) 281-7070 Télex: 055-61688
Premier vice-président Finance et systèmes Jean Laflamme		150 King Street West Suite 1502 Toronto (Canada) M5H 1J9 Téléphone: (416) 599-9301
Premier vice-président Planification, développement et administration Michel Thérien	Contrôleur René Gouin	Vérificateurs Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés Montréal (Québec)
Vice-président Financement corporatif et marketing Fernand Lafleur		Touche Ross & Cie Montréal (Québec)
Vice-président Exploitation et services bancaires Jean-Guy Langelier		Registraire Fiducie du Québec Montréal (Québec)
Vice-président Contrôle et administration Raymond Laurin		Agent émetteur et payeur, agent de transfert La Banque Royale du Canada: Québec, Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
Vice-président Trésorerie et placements Daniel Leclair		Courtiers Merrill Lynch Canada Incorporée Wood Gundy Ltée Burns Fry Ltée Dominion Securities Pitfield Ltée Lévesque, Beaubien Inc. McLeod Young Weir Ltée
		Prospectus On peut obtenir une copie du prospectus canadien de la Caisse centrale en communiquant avec la Caisse centrale ou ses courtiers.

La Caisse centrale Desjardins du Québec est membre adhérent de l'Association canadienne des paiements.

Rapport 1985
ISSN 0714-2552
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

Ce rapport annuel est publié par la Direction du Financement corporatif et du marketing de la Caisse centrale Desjardins.

Conception graphique: Société de communications graphiques SOCOM Inc.
Photographe: Raymond Martinot
Photographies en pages 7, 9, 11 et 13, courtoisie de Canterra Energy Ltd., Ciment St-Laurent Inc., Gaz Métropolitain et Domtar Inc.
Impression: Pierre Desmarais Inc.

